



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

RÈGLEMENT NUMÉRO 195

INTITULÉ :

RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020

Extrait certifié conforme à Thetford Mines
ce 28 novembre 2019

Louis Laferrière, directeur général et
secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le 27 novembre 2019.

Attendu l'avis de motion donné à la session du 20 novembre 2019;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 195.

« RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2020

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2020 pour le financement des activités de la MRC des Appalaches :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Office de tourisme	300 000 \$	A la population	1 ^{er} versement le 1 ^{er} avril de 50 % 2 ^e versement le 1 ^{er} Août de 50 %
CEGEP, A1	40 243 \$		
Gestion mat. résiduelles	28 129\$		
Gestion des finances	325 559 \$	Au nombre de votes	
Législation	235 001 \$	À parts égales	
Prog. de subvention	53 500 \$		
Sécurité incendie (Coordination)	57 055 \$	RFU	
Urbanisme/Supra-local	270 810 \$		
Géomatique	\$		
CLD (SDERT)	254 912 \$		
Évaluation foncière	710 077 \$	Aux coûts réels	

Sécurité incendie (Prévention)	66 328 \$	A la fiche	
Secteur Sud	7 395 \$	À la Population	
Total	2 349 010 \$		

ARTICLE 2 - AUTRES DÉPENSES

Toute dépense qui n'est pas autrement prévue au présent règlement sera assumée par la municipalité au bénéfice de laquelle elle aura été engagée suivant le principe de l'utilisateur/ payeur.

Si la dépense est faite au bénéfice de plus d'une municipalité, elle sera assumée conjointement par les municipalités bénéficiaires.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 27 novembre 2019 à Thetford Mines.



Paul Vachon
Préfet



Louis Laferrière
Directeur général et secrétaire-trésorier